Nations Unies A/65/328/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 129 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour 2011 relatives à six missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général ».

Le montant estimatif des crédits demandés pour 2011 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe s'élève à 8 692 200 dollars. Déduction faite du solde inutilisé des crédits alloués aux six missions à la fin de 2010, estimé à 9 681 600 dollars, le montant du crédit additionnel demandé au titre de ces missions est de 7 723 600 dollars (montant net).

10-53970 (F) 181010 181010

Merci de recycler

Table des matières

Page

I. Situation financière 3

II. Missions politiques spéciales 3

A. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar 3

B. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre 11

C. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide. 16

D. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental 26

E. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. 29

F. Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq 34

I. Situation financière

1. Le montant net des dépenses à prévoir en 2011 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe thématique s'élève à 8 692 200 dollars (montant net) (voir tableau ci-après).

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er janvier-31 décembre 2010			*Prévisions de dépenses pour 2011*			
Catégorie de dépenses	*Crédits ouverts (1)*	*Montant estimatif des dépenses (2)*	*Écart, économies (dépassement) (3) = (1) - (2)*	*Total (4)*	*Montant net (5) = (4) - (3)*	*Dépenses non renouvelables (6)*	*Variation 2010-2011 (7) = (4) - (1)*
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 159,1	697,5	461,5	1 216,7	755,1	–	57,6
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 266,8	3 197,8	69,0	3 536,6	3 467,6	–	269,8
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	1 741,3	1 493,0	248,3	2 575,6	2 327,3	85,4	834,3
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	690,7	468,2	222,5	629,2	406,7	–	(61,5)
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	595,0	545,6	49,4	734,1	684,7	–	139,1
Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq	–	82,2[a]	(82,2)	–	–	–	–
Total	**7 452,9**	**6 484,3**	**968,6**	**8 692,2**	**7 723,6**	**85,4**	**1 239,3**

[a] Ce montant a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/260 et doit être financé au moyen du crédit de 569 526 500 dollars approuvé par l'Assemblée pour l'exercice biennal 2010-2011 dans sa résolution 64/245.

II. Missions politiques spéciales

A. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar

(*1 216 700 dollars*)

Historique, mandat et objectif

2. Le 24 décembre 2009, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/238 relative à la situation des droits de l'homme au Myanmar, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général : a) de continuer à fournir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur la situation des droits de l'homme, la transition vers la démocratie et le processus de réconciliation nationale avec le Gouvernement et la population du Myanmar, y compris les groupes qui militent pour la démocratie et les droits de l'homme et toutes les parties concernées, et de fournir une assistance technique au Gouvernement à cet égard; b) d'octroyer toute l'assistance nécessaire à son Conseiller

spécial et au Rapporteur spécial pour leur permettre de s'acquitter de leur mandat pleinement, efficacement et de manière coordonnée; c) de rendre compte à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, et de rendre compte également au Conseil des droits de l'homme, de la suite qui aura été donnée à la résolution.

3. Comme suite à la nomination d'Ibrahim Gambari comme Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, le 1er janvier 2010, le Secrétaire général a demandé à son Chef de cabinet, Vijay Nambiar, de diriger les activités de bons offices au Myanmar et de se mettre en rapport avec toutes les parties concernées à l'intérieur et à l'extérieur du pays afin de progresser dans l'exécution du mandat.

4. Depuis la présentation du rapport précédent, le Secrétaire général et son Conseiller spécial ont dû, au vu de l'aspect multidimensionnel de la situation au Myanmar, approfondir et étendre leur action dans chacun des trois grands domaines d'activité – politique, droits de l'homme et situation économique et sociale – visés par la mission de bons offices décidée par l'Assemblée générale. Ils ont de la sorte fait avancer l'application du programme global en cinq points, avalisé par le Groupe des Amis du Secrétaire général pour le Myanmar et par le Conseil de sécurité, qui constitue le premier programme largement accepté par toutes les parties intéressées. Ces cinq points portent sur : a) la libération des prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi; b) l'instauration d'un dialogue approfondi, portant sur les questions de fond et soumis à un calendrier; c) la mise en place de conditions propices à l'instauration d'un processus de transition politique crédible et sans exclusive qui permette d'aboutir à la constitution d'un gouvernement civil et démocratique; d) l'adoption de mesures visant à améliorer la situation économique et sociale; e) la pérennisation du processus de concertation et de coopération entre le Gouvernement du Myanmar et l'ONU.

5. Faisant fond sur les initiatives et activités entreprises et les résultats obtenus par la mission de bons offices au cours des trois dernières années, le Conseiller spécial a eu des échanges avec les autorités du Myanmar, ainsi que les groupes d'opposition et les entités de la société civile, sur la situation du pays et sur l'exécution de la mission de bons offices. Lors de ses entretiens avec le Gouvernement du Myanmar, le Conseiller spécial a instamment prié ce dernier d'intensifier le dialogue avec les partis d'opposition, d'élargir le processus politique en vue de le rendre plus crédible et d'y faire participer autant d'interlocuteurs que possible, de veiller à ce que le processus électoral soit libre, équitable et transparent et de s'employer à renforcer la coopération avec l'ONU sur les plans humanitaire, économique et social, ainsi qu'en matière de gouvernance.

Principaux faits nouveaux

6. Au cours de la période considérée, le Secrétaire général et son Conseiller spécial ont examiné avec les États Membres concernés, notamment les pays voisins, les donateurs et les membres du Groupe des Amis, les moyens de faire avancer la mission de bons offices. Par ailleurs, le Conseiller spécial a tenu plusieurs consultations avec divers intervenants, appartenant ou non au système des Nations Unies, sur la situation politique, économique et sociale du Myanmar. En même temps, son bureau a multiplié les contacts avec les groupes d'exilés, les groupes ethniques et les groupes militant pour les droits de l'homme, ainsi qu'avec les organisations de la société civile. Le Bureau a poursuivi son travail de coordination, en réunissant périodiquement les représentants des différents organismes du système

des Nations Unies qui s'occupent du Myanmar en vue de renforcer la cohérence de leur action, de rechercher des effets de synergie et de favoriser les échanges d'informations aux fins d'une transition sans heurt. À cet égard, le groupe de travail sur le Myanmar qu'il a créé est devenu le principal mécanisme interorganisations sur le Myanmar au Siège.

7. Plusieurs faits nouveaux sont survenus au Myanmar concernant la mission de bons offices, notamment les suivants :

a) Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Tomás Ojea Quintana, s'est rendu dans le pays. Le 10 mars 2010, il a présenté un rapport au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/13/48) et le 26 mars, celui-ci a adopté la résolution 13/25 sur la situation des droits de l'homme au Myanmar dans laquelle il a notamment prorogé d'un an le mandat du Rapporteur spécial;

b) La Cour suprême ayant rejeté le deuxième appel déposé par Daw Aung San Suu Kyi, le Secrétaire général a publié une déclaration dans laquelle il a exprimé sa déception devant cette décision et redemandé la libération de Daw Aung San Suu Kyi et de tous les prisonniers politiques;

c) Le Gouvernement du Myanmar a annoncé la promulgation de nouvelles lois régissant la tenue des élections, dont les lois relatives à l'élection des membres des chambres haute et basse du Parlement et des parlements régionaux, la loi sur l'enregistrement des partis et la loi portant création de la Commission électorale nationale chargée de gérer la conduite des élections. Aussi le Conseiller spécial a-t-il rencontré les autorités du Myanmar pour insister sur le fait que le processus électoral devait être ouvert à toutes les parties prenantes, et notamment qu'il fallait libérer les prisonniers politiques, veiller au respect des libertés fondamentales et dissiper par le dialogue toute préoccupation que les partis pourraient avoir. Le 13 août 2010, la Commission a annoncé que les élections auraient lieu le 7 novembre 2010. Elle a engagé tous les partis politiques à déposer leur liste de candidats entre le 16 et le 30 août. Au 1er septembre, 47 partis politiques (dont 42 nouvellement inscrits) étaient officiellement enregistrés auprès de la Commission en vue de participer aux élections nationales et régionales;

d) Le Conseiller spécial a organisé une réunion des directeurs des principaux organismes des Nations Unies, ainsi que de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), qui ont passé en revue tous les problèmes à régler et possibilités à saisir par le Myanmar à court, à moyen et à long terme. Cinq priorités ont été arrêtées pour les organismes des Nations Unies, à savoir : i) le renforcement des capacités du Myanmar pour la mise en place de structures de services sociaux; ii) le renforcement des capacités du Gouvernement du Myanmar en matière de collecte et d'analyse de données; iii) l'amélioration de l'accès des organismes internationaux aux zones vulnérables et frappées par la pauvreté; iv) la fourniture d'une aide au nouveau Gouvernement pour lui permettre d'honorer ses obligations et de tenir ses engagements en tant que membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de la communauté internationale; v) la mobilisation des donateurs pour éviter qu'ils ne diminuent leur appui et leur aide financière, éléments vitaux;

e) Le Secrétaire général a organisé une réunion de son Groupe des Amis, qui s'est félicité de la nomination de M. Nambiar et a réaffirmé son soutien à l'action menée par le Secrétaire général au Myanmar;

f) La Ligue nationale pour la démocratie (LND) a décidé de ne pas se faire enregistrer comme parti politique. Cependant, certains de ses anciens cadres ont déposé une demande auprès de la Commission électorale nationale pour l'inscription d'un nouveau parti politique, la Force nationale démocratique (FND), en vue de disputer les élections de 2010. La demande d'inscription du FND a été approuvée, et 5 des 10 partis existants qui se sont présentés aux élections de 1990 se sont réinscrits auprès de la Commission avant l'expiration des délais fixés pour ce faire.

Coopération avec d'autres entités

8. Pour s'acquitter du mandat que l'Assemblée générale a confié au Secrétaire général, le Bureau du Conseiller spécial agit en étroite coopération avec le Département des affaires politiques, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies à Yangon, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dont le siège est à Bangkok, la Banque mondiale, le FMI et d'autres entités du système des Nations Unies. Il est désormais d'usage que le Conseiller spécial s'entretienne avec des membres de l'équipe de pays des Nations Unies quand il se rend au Myanmar et que le Coordonnateur résident et les autres membres de l'équipe rencontrent ses collaborateurs quand ils se rendent au Siège. Le Conseiller spécial s'entretient aussi avec des fonctionnaires de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies compétents afin de coordonner les interventions du système des Nations Unies ayant trait au Myanmar.

Renseignements relatifs à l'exécution du budget de 2010

9. En 2010, l'action menée par le Secrétaire général et le Conseiller spécial a fait avancer la poursuite des objectifs énoncés par l'Assemblée générale, conformément aux orientations relatives à l'exécution du programme en cinq points entériné par le Groupe des Amis du Secrétaire général et le Conseil de sécurité. Les résultats attendus pour 2010 concernent les domaines suivants : a) réconciliation nationale; b) transition vers la démocratie; c) amélioration de la situation en matière des droits de l'homme; d) amélioration de la situation économique et sociale.

10. Pour ce qui est de la réconciliation nationale, comme suite aux appels lancés par le Secrétaire général, le Gouvernement du Myanmar a libéré U Tin Oo, Vice-Président de la LND, à l'expiration de sa peine de six ans de détention à domicile. Il a par ailleurs autorisé Daw Aung San Suu Kyi à avoir davantage de contacts avec l'extérieur, notamment avec les représentants étrangers à Yangon et les membres du LND. Daw Aung San Suu Kyi a pu donc rencontrer le Secrétaire d'État adjoint des États-Unis d'Amérique, Kurt Campbell, lors de ses deux visites au Myanmar. Elle a également rencontré quatre fois le Ministre chargé de la liaison, U Aung Kyi.

11. Pour ce qui est de la transition vers la démocratie, le Gouvernement a promulgué des lois électorales régissant la conduite des élections de 2010 et nommé les membres de la Commission électorale nationale, qui compte dans ses rangs des personnalités influentes au niveau local, des membres de l'administration civile et d'anciens officiers. Dès qu'elle a été constituée, la Commission a ouvert des

bureaux sous-régionaux et invité les partis politiques à se faire enregistrer pour pouvoir se présenter aux élections. Si certains grands partis ont estimé que les conditions ne leur permettaient pas de participer aux élections, le nombre des partis ayant décidé de participer aux élections nationales et locales donne à penser qu'un espace politique sans précédent, quoique limité, a peut-être été ouvert si l'on en juge par la situation de ces 20 dernières années. Le Gouvernement du Myanmar s'est également entretenu à maintes reprises avec les groupes ethniques minoritaires, y compris les groupes parties au cessez-le-feu, au sujet de leur participation au processus électoral ainsi que la transformation de leurs ailes militaires en des unités de gardes frontière contrôlées par le Gouvernement.

12. Pour ce qui est de l'amélioration de la situation en matière des droits de l'homme, le Gouvernement, en réponse à la demande du Secrétaire général, a autorisé la réouverture de tous les bureaux régionaux de la LND dans le pays. La LND a également été autorisée à tenir des réunions nationales avec la participation de tous ses membres. L'Organisation internationale du Travail et le Gouvernement ont convenu de proroger le Protocole d'accord complémentaire, qui instaure un mécanisme d'examen des plaintes relatives au travail dans le pays, notamment des plaintes concernant le recrutement de mineurs, ainsi que de veiller ensemble à la diffusion d'informations sur le travail forcé dans tout le pays. En prévision de l'examen périodique universel du Myanmar en 2011, le HCDH a organisé à Naypyitaw un atelier auquel ont participé des représentants du Gouvernement, de la société civile et des organismes des Nations Unies ainsi que des experts.

13. Enfin, en vue d'améliorer la situation économique et sociale et de donner suite à l'action menée par le Secrétaire général et son Conseiller spécial et à la décision prise par le Gouvernement du Myanmar d'étudier les possibilités de coopération socioéconomique sur une base sectorielle, la CESAP et le Gouvernement ont organisé ensemble une table ronde sur le développement et le partenariat pour le développement, à laquelle a participé le lauréat du prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz. Les participants à la table ronde ont tenu un dialogue de fond sur les priorités et les problèmes qui attendent le pays sur le plan socioéconomique.

Hypothèses retenues pour les prévisions de 2011

14. En 2011, eu égard à l'appui de la communauté internationale en faveur de la démarche globale adoptée par le Secrétaire général en ce qui concerne le Myanmar, notamment à la décision prise par le Groupe des amis au niveau des ministres des affaires étrangères de s'occuper en même temps et avec la même attention de tous les problèmes politiques et humanitaires et des problèmes de développement, le Secrétaire général et son Conseiller spécial continueront d'œuvrer en faveur de la réconciliation nationale et d'une transition démocratique sans exclusive au Myanmar.

15. Après les élections de 2010, 2011 sera une année décisive pour le Secrétaire général qui s'emploiera, avec toutes les parties intéressées, à instaurer un processus politique sans exclusive et conduire une transition civile démocratique. Le Secrétaire général et son Conseiller spécial s'efforceront avec les autorités du Myanmar et les parties intéressées : a) de faire en sorte que toutes les nouvelles institutions du Gouvernement soient largement représentatives; b) d'instaurer un dialogue ouvert à toutes les parties dans les domaines politique, social et économique; c) d'intensifier les efforts de réconciliation pour faciliter autant que possible la transition démocratique dans les zones où vivent les minorités ethniques et qui sont épargnées

par le conflit armé. Le Secrétaire général et son Conseiller spécial continueront de renforcer la coordination et la cohérence de l'action des organismes du système des Nations Unies et à mobiliser l'appui des donateurs en vue de permettre au Myanmar d'adopter les pratiques optimales en matière de développement préconisées sur le plan international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, et de réussir sa démocratisation et sa réconciliation.

16. Les bons offices du Secrétaire général ne seront plus nécessaires quand la réconciliation nationale et la démocratisation auront été réalisées avec la participation de toutes les parties concernées et dans le respect des résolutions de l'Assemblée générale. Il est donc à prévoir que l'Assemblée prorogera, à sa soixante-cinquième session, le mandat du Secrétaire général afin que celui-ci poursuive sa mission de bons offices et facilite l'évolution de la situation.

17. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau du Conseiller spécial sont présentés ci-après.

Objectif : Faire progresser la réconciliation nationale et la démocratisation au Myanmar

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
a) Progrès sur le plan de la réconciliation nationale	a) i) Augmentation du nombre de consultations politiques entre le Gouvernement et les groupes d'opposition, y compris les groupes ethniques minoritaires *Mesure des résultats* 2009 : 7 consultations 2010 (estimation) : 35 consultations 2011 (objectif) : 50 consultations ii) Augmentation du nombre d'initiatives de réconciliation *Mesure des résultats* 2009 : sans objet 2010 (estimation) : 1 initiative 2011 (objectif) : 5 initiatives
b) Progrès dans la transition vers la démocratie	b) i) Création d'institutions d'État participatives après les élections de 2010 *Mesure des résultats* 2009 : sans objet 2010 (estimation) : sans objet 2011 (objectif) : 3 institutions ii) Adoption de nouvelles lois garantissant les libertés fondamentales *Mesure des résultats* 2009 : sans objet 2010 (estimation) : sans objet 2011 (objectif) : 5 lois

c) Amélioration de la situation en matière des droits de l'homme	c) i) Levée des restrictions imposées à la liberté d'expression et de réunion *Mesure des résultats* 2009 : 0 2010 (estimation) : 4 restrictions 2011 (objectif) : 4 restrictions ii) Libération des prisonniers politiques *Mesure des résultats* 2009 : 172 prisonniers 2010 (estimation) : 250 prisonniers 2011 (objectif) : 500 prisonniers iii) Augmentation du nombre de programmes de renforcement des capacités en matière des droits de l'homme destinés aux militaires, aux policiers et des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire *Mesure des résultats* 2009 : 0 2010 (estimation) : 3 programmes 2011 (objectif) : 7 programmes
d) Amélioration de la situation économique et sociale	d) i) Organisation de consultations à large participation sur les moyens de faire face aux problèmes économiques et sociaux *Mesure des résultats* 2009 : 3 consultations 2010 (estimation) : 5 consultations 2011 (objectif) : 10 consultations ii) Adoption de politiques inspirées des pratiques optimales appliquées sur le plan international dans le secteur socioéconomique *Mesure des résultats* 2009 : sans objet 2010 (estimation) : 1 politique 2011 (objectif) : 9 politiques

Produits

- Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme, et séances d'information s'il en est fait la demande
- Exposés du Conseiller spécial à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité s'il en est fait la demande
- Fourniture d'une assistance technique au Gouvernement du Myanmar, si ce dernier en fait la demande, en vue de la mise en place d'institutions d'État largement participatives

- Fourniture d'une assistance technique au Gouvernement du Myanmar, en étroite coordination avec les organismes compétents des Nations Unies, en vue d'établir le cadre d'une concertation à large participation sur la situation économique et sociale

Facteurs externes

18. Les bons offices du Secrétaire général, exercés principalement par le Conseiller spécial, devraient permettre d'atteindre les objectifs prévus, à condition que le Gouvernement du Myanmar et les autres parties au processus de réconciliation nationale soient décidés à parvenir à un règlement politique et que la communauté internationale, en particulier les pays de la région, soutiennent l'action menée par le Secrétaire général.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er janvier-31 décembre 2010			*Prévisions de dépenses pour 2011*			
Catégorie de dépenses	*Crédits ouverts (1)*	*Montant estimatif des dépenses (2)*	*Écart, économies (dépassement) (3) = (1) - (2)*	*Total (4)*	*Montant net (5) = (4) - (3)*	*Dépenses non renouvelables (6)*	*Variation 2010-2011 (7) = (4) - (1)*
Personnel civil	809,3	460,1	349,2	869,4	520,2	–	60,1
Dépenses opérationnelles	349,8	237,4	112,4	347,3	234,9	–	(2,5)
Total	**1 159,1**	**697,5**	**461,6**	**1 216,7**	**755,1**	**–**	**57,6**

19. Le montant net des dépenses relatives aux activités du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Myanmar pour 2011 s'établit à 1 216 700 dollars (montant brut : 1 370 900 dollars). Il comprend les dépenses liées au maintien du poste de Conseiller spécial au rang de Secrétaire général adjoint et de quatre postes d'appui [2 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] pour une période de 12 mois (869 400 dollars), les frais de consultants (24 800 dollars), les frais de voyage (228 600 dollars) et diverses dépenses opérationnelles (93 900 dollars).

20. Ces dépenses seraient couvertes à hauteur de 461 600 dollars au moyen du solde inutilisé du crédit ouvert pour 2010. Il resterait donc à financer pour l'année 2011 un montant de 755 100 dollars. Le solde inutilisé de 2010 s'explique principalement par le fait que les coûts salariaux (349 200 dollars), les frais de voyage (108 600 dollars), les dépenses de communication (2 600 dollars) et les dépenses de fournitures et de services divers (1 200 dollars) ont été moins importants que prévu, le poste de Conseiller spécial étant demeuré vacant en 2010.

21. L'écart entre les montants demandés pour 2011 et les crédits ouverts pour 2010 s'explique principalement par l'évolution des coûts salariaux standard applicables en 2011.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	1	–	–	–	–	2	1	–	**4**	–	1	**5**	–	–	–	**5**
Effectifs proposés pour 2011	1	–	–	–	–	2	1	–	**4**	–	1	**5**	–	–	–	**5**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

22. Le tableau d'effectifs prévus pour le Bureau du Conseiller spécial en 2011 demeure inchangé par rapport à 2009.

B. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

(*3 536 600 dollars*)

Historique, mandat et objectif

23. Inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis plus de 40 ans, la question de Chypre n'a toujours pas été réglée malgré de nombreuses initiatives prises par l'ONU et la communauté internationale en vue d'aider l'île à parvenir à un règlement global de la situation. Après les référendums distincts et simultanés qui se sont tenus en avril 2004 et qui ont abouti au rejet du Plan de règlement global, l'île a connu une période de relative inactivité. En 2008, le dirigeant chypriote grec, Demetris Christofias, et le dirigeant chypriote turc, Mehmet Ali Talat, se sont rencontrés et ont décidé de s'engager sur la voie d'un règlement global. Ils sont également convenus de mettre en place plusieurs groupes de travail chargés d'examiner les questions centrales relatives à un futur plan de règlement, ainsi que des comité techniques ayant pour tâche de rechercher des solutions immédiates aux problèmes quotidiens que pose la division de l'île.

24. Nommé par le Secrétaire général son Conseiller spécial pour Chypre en 2008, Alexander Downer s'est employé à aider les parties à mener des négociations véritables en vue de parvenir à un règlement global, négociations qui ont débuté le 3 septembre 2008 sous les auspices de l'ONU. Depuis, les négociations se sont poursuivies au rythme de réunions périodiques axées sur les questions suivantes : a) la gouvernance et le partage du pouvoir; b) les biens; c) les questions concernant l'Union européenne; d) l'économie; e) la sécurité et les garanties; f) le territoire.

Coopération avec d'autres entités

25. Afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'appui apporté aux efforts de paix, les différents acteurs du système des Nations Unies font preuve d'une très grande synergie. La Représentante spéciale du Secrétaire général à Chypre et chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)

remplit les fonctions de Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour les questions relatives à la mission de bons offices. Elle demeure le principal relais de l'appui apporté par la Force et l'équipe de pays des Nations Unies à cette mission et réciproquement.

26. Les principales composante de la Force (affaires civiles, affaires militaires et police civile) participent à l'action visant à instaurer des conditions propices aux négociations, notamment en aidant les parties à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de confiance et en fournissant un appui en matière d'administration et d'infrastructure.

27. En ce qui concerne l'équipe de pays des Nations Unies, la Représentante spéciale du Secrétaire général coordonne la prestation de services de conseils techniques par diverses entités de manière que le processus de paix officiel soit corrélé avec les activités de consolidation de la paix menées par la société civile et que les problèmes des femmes et des jeunes soient pris en compte dans le processus de paix. Les entités en question sont le Comité des personnes disparues à Chypre et les organismes des Nations Unies, dont le PNUD. En résumé, tous les efforts du système des Nations Unies visent, par l'intermédiaire de la Représentante spéciale agissant en qualité de Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général, à faciliter la mission de bons offices du Secrétaire général et à atteindre l'objectif final, à savoir un règlement global accepté par les deux parties, règlement qui sera soumis à des référendums distincts et simultanés.

Renseignements relatifs à l'exécution du budget de 2010

28. Entre le 20 novembre 2009 et le 30 avril 2010, les dirigeants se sont rencontrés 17 fois dans le cadre du processus de négociations véritables, et ont tenu notamment deux séries de négociations intensives. Par ailleurs, à leur demande, 88 réunions de représentants et d'experts ont été organisées depuis le début des négociations en 2008 pour préparer le terrain à un examen plus approfondi sur la question. Au cours des négociations, les dirigeants, leurs représentants désignés et les experts ont élaboré ensemble 32 documents exposant les positions adoptées respectivement par les deux camps et les domaines de convergence et de divergence. Toutes les réunions des dirigeants se sont déroulées en la présence du Conseiller spécial ou de la Représentante spéciale ou des deux. Les dirigeants se sont également rencontrés en la présence du Secrétaire général au cours de la visite effectuée par ce dernier à Chypre du 31 janvier au 2 février 2010.

29. Comme suite à l'engagement pris à la fin de 2009 par les dirigeants de redoubler d'efforts pour trouver un règlement au problème de Chypre en 2010, des négociations intensives se sont tenues en janvier 2010. Avant la suspension des pourparlers en raison des élections dans le nord, en avril 2010, les deux dirigeants ont publié une déclaration conjointe le 30 mars, dans laquelle ils ont souligné que des progrès importants avaient été accomplis dans les domaines suivants : a) gouvernance; b) questions relatives à l'Union européenne; c) économie.

30. Le 15 juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1930 (2010) dans laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 15 décembre 2010. Il a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis jusqu'alors dans les négociations et les possibilités de nouvelles avancées vers un règlement global et durable qu'ils ouvrent à brève échéance.

31. Par ailleurs, les 11 mesures de confiance adoptées d'un commun accord par les dirigeants sont appliquées lentement mais de façon soutenue. La mise en application d'autres mesures de confiance, également arrêtées et adoptées par les deux dirigeants, est prévue de façon à se dérouler en phase avec les négociations. Le PNUD a affecté des fonds à l'appui de ces initiatives.

Hypothèses retenues pour les prévisions de 2011

32. Le dirigeant chypriote grec, M. Christofias, et le dirigeant chypriote turc nouvellement élu, Dervis Eroglu, ont déclaré leur intention de reprendre à la fin de mai 2010 les pourparlers qui avaient été suspendus en raison des élections dans le nord. Tout indique qu'ils maintiendront la dynamique des négociations. À cet égard, il est prévu que les dirigeants et leurs représentants se réuniront plus souvent sous les auspices de l'ONU. De son côté, le Conseiller spécial œuvrera avec les parties intéressées aux niveaux régional et international au règlement des questions de fond pour faciliter les négociations.

33. Dans son rapport sur le projet de budget pour l'UNFICYP pour 2009/10, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que le Secrétaire général examine de nouveau les structures de la Force et de sa mission de bons offices pour Chypre, de façon à éviter les chevauchements d'activités techniques et d'appui, et rende compte à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session dans le cadre du projet de budget suivant relatif aux missions politiques spéciales et, par la suite, dans le cadre du projet de budget suivant de la Force (voir A/63/746/Add.9, par. 25 et A/64/660/Add.5, par. 16). En conséquence, un examen de la structure du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et de l'UNFICYP a été organisé.

34. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau du Conseiller spécial sont présentés ci-après.

Objectif : Parvenir à un règlement global du problème de Chypre

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
Progrès dans les négociations véritables en vue d'un règlement global	a) Entente accrue entre les parties sur les questions de fond *Mesure des résultats* i) Nombre de réunions entre les dirigeants 2009 : 46 réunions 2010 (estimation) : 50 réunions 2011 (objectif) : 55 réunions ii) Augmentation du nombre de documents faisant état d'une convergence de vues croissante entre les parties dans le cadre des négociations véritables 2009 : 136 documents 2010 (estimation) : 140 documents 2011 (objectif) : 150 documents

iii) Augmentation du nombre de réunions des représentants à la recherche de terrains d'entente

2009 : 45 réunions
2010 (estimation) : 60 réunions
2011 (objectif) : 70 réunions

iv) Augmentation du nombre de réunions des groupes de travail et comités techniques consacrées à l'examen de certains domaines techniques et à la recherche de terrains d'entente

2009 : 85 réunions
2010 (estimation) : 90 réunions
2011 (objectif) : 150 réunions

b) Mise en œuvre des mesures de confiance proposées par les comités techniques et avalisées par les dirigeants en vue de faciliter le quotidien des Chypriotes partout dans l'île

Mesure des résultats

Nombre de mesures de confiance

2009 : 6 mesures (à effet cumulatif)
2010 (estimation) : 15 (à effet cumulatif)
2011 (objectif) : 25 (à effet cumulatif)

c) Intérêt accru de la communauté internationale pour la question de Chypre

Mesure des résultats

Augmentation du nombre de déclarations publiques de hauts représentants de la communauté internationale soutenant le processus de négociation poursuivi à Chypre sous les auspices de l'ONU

2009 : 25 déclarations
2010 (estimation) : 35 déclarations
2011 (objectif) : 40 déclarations

Produits

- Réunions bilatérales avec les dirigeants ou leurs représentants ou conseillers (80)
- Fourniture de conseils et élaboration de solutions politiques par des experts sur les questions de fond afin de faciliter les négociations véritables
- Rapport d'analyse politique destiné à aider le Conseiller spécial dans ses activités d'appui aux négociations
- Séances d'information régulières organisées à l'intention de la communauté diplomatique sur l'île et réunions bilatérales avec les représentants des communautés diplomatique et internationale (90)

- Appui portant sur les procédures, les aspects juridiques ou techniques et les questions de fond afin de faciliter les travaux des six groupes de travail et des sept comités techniques ainsi que les réunions techniques des experts des deux camps
- Réunions avec les parties prenantes et la société civile des deux communautés et participation à des réunions destinées à appuyer l'instauration de conditions favorables au processus de négociations (50)
- Dialogue avec les médias chypriotes et internationaux (50 interviews et 60 communiqués de presse) en coopération avec l'UNFICYP
- Sensibilisation du public au moyen du site Web de la mission de bons offices en coopération avec l'UNFICYP
- Rapports et exposés présentés au Conseil de sécurité (4)

Facteurs externes

35. L'objectif de la mission devrait être atteint sous réserve que les deux parties et leurs communautés respectives continuent de faire preuve de la volonté politique nécessaire et que la communauté internationale continue d'apporter son appui.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er janvier-31 décembre 2010			*Prévisions de dépenses pour 2011*			
Catégorie de dépenses	*Crédits ouverts (1)*	*Montant estimatif des dépenses (2)*	*Écart, économies (dépassement) (3) = (1) - (2)*	*Total (4)*	*Montant net (5) = (4) - (3)*	*Dépenses non renouvelables (6)*	*Variation 2010-2011 (7) = (4) - (1)*
Personnel civil	2 288,6	2 156,2	132,4	2 459,2	2 326,8	–	170,6
Dépenses opérationnelles	978,2	1 041,6	(63,4)	1 077,4	1 140,8	–	99,2
Variation	**3 266,8**	**3 197,8**	**69,0**	**3 536,6**	**3 467,6**	**–**	**269,8**

36. Le montant net des dépenses relatives aux activités du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre s'établit à 3 536 600 dollars pour 2011 (montant brut : 3 984 400 dollars). Il comprend les dépenses liées au maintien du poste de conseiller spécial au rang de Secrétaire général adjoint et de 18 postes d'appui (1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux (Autres classes) et 3 agents locaux) pour une période de 12 mois (2 459 200 dollars), les frais de consultants (226 100 dollars), les frais de voyage du personnel (407 500 dollars) et d'autres dépenses opérationnelles (443 800 dollars).

37. Ces dépenses seraient couvertes à hauteur de 69 000 dollars au moyen du solde inutilisé du crédit ouvert pour 2010. Il resterait donc à financer pour 2011 un montant de 3 467 600 dollars. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la diminution des coûts salariaux effectifs par rapport aux prévisions (132 400 dollars) et la réduction des dépenses de location de véhicules et des coûts de communication liés aux technologies de l'information et des communications (73 200 dollars), qui sont en partie annulées par l'augmentation (136 600 dollars) des frais de voyage du Conseiller spécial et de son équipe et des

dépenses d'installations et d'infrastructures comme suite à l'inondation des bureaux, ainsi que par les dépenses additionnelles de représentation et de réceptions officielles dues à l'augmentation du nombre de réunions de négociations organisées par le Conseiller spécial.

38. L'écart entre les montants demandés pour 2011 et les crédits ouverts pour 2010 s'explique principalement par l'évolution des coûts salariaux standard applicables en 2011 et l'augmentation des dépenses opérationnelles afférentes à la rénovation des bureaux inondés durant la saison des pluies.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	1	–	–	1	3	5	–	–	**10**	2	4	**16**	–	3	–	**19**
Effectifs proposés pour 2011	1	–	–	1	3	5	–	–	**10**	2	4	**16**	–	3	–	**19**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

39. Le tableau d'effectifs prévu pour le Bureau du Conseiller spécial en 2011 est le même qu'en 2010.

C. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide

(*2 575 600 dollars*)

Historique, mandat et objectif

40. Suite à la résolution 1366 (2001) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil l'invitait à lui communiquer des informations et analyses concernant les cas de violations graves du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme, le Secrétaire général a indiqué au Président du Conseil, dans une lettre datée du 12 juillet 2004 (S/2004/567), qu'il avait décidé de nommer un conseiller spécial pour la prévention du génocide. Dans sa réponse du 13 juillet 2004 (S/2004/568), le Président du Conseil a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil avait pris note de sa décision.

41. Aux termes du mandat que lui a confié le Secrétaire général, le Conseiller spécial est chargé :

a) De recueillir toutes les informations existantes, notamment au sein du système des Nations Unies, concernant les violations graves et massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, fondées sur l'origine ethnique ou

la race qui, si rien n'est fait pour les prévenir ou les faire cesser, pourraient conduire à un génocide;

b) D'alerter rapidement le Secrétaire général, et par son intermédiaire, le Conseil de sécurité, et de porter à leur attention toute situation présentant un risque de génocide;

c) De formuler des recommandations à l'intention du Conseil de sécurité, par l'intermédiaire du Secrétaire général, quant aux mesures visant à prévenir ou à faire cesser un génocide;

d) D'assurer la liaison avec les organismes des Nations Unies pour ce qui est des activités de prévention du génocide et de s'employer à améliorer les moyens dont l'ONU dispose pour analyser et traiter toute information relative à des crimes de génocide ou des crimes apparentés.

42. L'action du Conseiller spécial, outre l'échange de lettres, est essentiellement dictée par les dispositions de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, par le corpus juridique général du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international pénal, ainsi que par les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme, notamment le Document final du Sommet mondial de 2005 (voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale).

43. Aux yeux du Conseiller spécial, et c'est ainsi qu'il s'en acquitte, le mandat qui lui a été confié fait de lui un élément moteur au sein du système des Nations Unies, et plus largement de la communauté internationale, chargé de faire mieux comprendre les causes et la dynamique du génocide, de sonner l'alarme lorsqu'un génocide risque de se produire dans un pays ou une région donnés, de formuler des recommandations visant à le prévenir ou à y mettre un terme, et de permettre aux divers partenaires d'agir préventivement en conformité avec la mission et les attributions qui sont les leurs en vertu du droit international.

Coopération avec d'autres entités

44. Le Conseiller spécial a continué d'agir en étroite coopération avec le Département des affaires politiques, le HCDH, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau des affaires juridiques, le HCR, l'UNICEF, le PNUD et le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, entre autres entités des Nations Unies. Il a approfondi ses échanges et resserré ses liens de coopération avec l'Union européenne, l'Union africaine, l'Organisation des États américains et d'autres organes régionaux et sous-régionaux. En outre, il contribue aux travaux des principales instances de l'ONU, notamment le Comité des politiques du Secrétaire général, les réunions de conseillers principaux et de hauts responsables, le Comité exécutif pour la paix et la sécurité et le Dispositif interinstitutionnel de coordination de l'action préventive. Il formule des conseils et des recommandations sur la prévention des crimes de génocide et des crimes apparentés, notamment en relation avec la situation de certains pays, et échange avec ces instances des informations utiles à l'exécution de leur mandat. Il a également contribué aux travaux de divers groupes d'étude et de travail interdépartementaux, notamment ceux dirigés par le Département des opérations de

maintien de la paix et le Département des affaires politiques, en leur fournissant des informations sur la situation de certains pays et opérations de maintien de la paix.

45. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, auquel il fait rapport par l'intermédiaire du Secrétaire général, le Conseiller spécial maintient des contacts personnels avec ses membres et, depuis septembre 2008, s'est entretenu avec tous ses présidents successifs pour examiner les questions en rapport avec son mandat. Il continuera de rendre compte au Conseil, à la demande du Président du Conseil.

Renseignements relatifs à l'exécution du budget de 2010

46. En 2010, le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide a renforcé ses capacités en matière d'alerte rapide, en améliorant l'efficacité de son système de collecte et de gestion des données qui permet de suivre au jour le jour les signes précurseurs de la violence génocidaire partout dans le monde, y compris les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire fondées sur l'origine ethnique et la race. C'est ainsi qu'il a élaboré, avec l'aide de la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions, une base de données géographiques interactive qui dresse la carte des incidents ayant un rapport avec son mandat à partir des informations recueillies auprès de l'ONU et des sources extérieures. Il a également mis au point un prototype pour surveiller les propos dangereux ou extrêmement virulents diffusés par les médias.

47. Le Bureau du Conseiller a mis en application un cadre d'analyse qui permet d'évaluer les risques de génocide dans une situation donnée. Le cadre d'analyse a été rendu public et fait l'objet d'une large diffusion. Son utilité a été reconnue par des États Membres, des organisations régionales, des experts et des organisations non gouvernementales. Ainsi, le Groupe des Sages de l'Union africaine a recommandé que le cadre soit incorporé au mécanisme d'alerte rapide de l'Union africaine.

48. Le Bureau du Conseiller spécial a multiplié les activités de communication et de sensibilisation, modernisé et enrichi son site Web, a élaboré ou actualisé des documents d'information et les ont largement diffusés, et a fait mieux connaître le mandat et les activités du Conseiller spécial et de son Bureau en renforçant le dialogue avec les médias et en participant à de nombreux forums. Conformément à son mandat, le Bureau a également mis au point un programme de formation visant à renforcer les capacités de l'ONU en matière d'analyse et de gestion des données sur les génocides et les crimes apparentés. Ce programme vise principalement à faire en sorte que la prévention du génocide et des crimes apparentés soit incluse dans les activités des organismes des Nations Unies, mais il sera également mis à la disposition des États Membres. En 2010, des séminaires de formation ont été organisés ou prévus à Bogota, à San Remo (Italie), à New York, à Cracovie (Pologne), à Kampala, à Buenos Aires et au Cambodge. Plusieurs de ces séminaires sont organisés en collaboration avec le HCDH. Le Bureau du Conseiller spécial doit en principe atteindre l'objectif fixé de 400 personnes formées d'ici à la fin de 2010. Les séminaires de formation spécialisée ont été tenus avec l'assistance de consultants, qui ont également aidé à l'élaboration de matériels de formation, notamment un manuel sur la prévention du génocide, qui sera achevé d'ici à la fin de 2010.

49. Dans le cadre de son mandat, le Conseiller spécial a présenté au Secrétaire général des notes consultatives sur la situation dans quatre pays et des notes de suivi sur la situation dans deux autres pays au cours des sept premiers mois de 2010, accompagnées de recommandations sur les mesures à prendre par les partenaires.

Il a également transmis des rapports complets sur la situation des deux pays susmentionnés au Secrétaire général. En mars 2010, à l'invitation du Gouvernement guinéen, il s'est rendu en Guinée où il a évalué les risques de violences interethniques durant la période électorale et transmis ses conclusions au Gouvernement de transition. Il a continué de suivre la situation dans un certain nombre de pays, dans le cadre soit du suivi de ses précédentes démarches, comme dans le cas de la République démocratique du Congo, du Soudan et du Sri Lanka, soit de l'action diplomatique à caractère préventif.

50. Privilégiant l'approche régionale, le Conseiller spécial a resserré les relations avec les organisations régionales. En mars 2010, en compagnie du Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, il a pris la parole à une conférence régionale sur la prévention du génocide organisée pour les représentants gouvernementaux par les Gouvernements argentin, suisse et tanzanien à Arusha (République-Unie de Tanzanie). Les participants ont examiné les mécanismes d'alerte rapide et les stratégies communes possibles pour prévenir le génocide aux niveaux régional et sous-régional. Le Conseiller spécial a également noué des relations avec l'Organisation des États américains, l'Union européenne et l'ASEAN.

51. Le Bureau du Conseiller spécial reçoit depuis 2008 des fonds extrabudgétaires versés par certains États Membres. Grâce à cette aide temporaire, il a été possible d'acquérir les capacités et compétences en matière de gestion des données, d'alerte rapide, de communication et de sensibilisation qui sont nécessaires à l'exécution du mandat du Conseiller spécial. Cette aide a également permis d'appliquer une approche stratégique axée sur les résultats. Une coopération étroite avec un grand nombre de parties prenantes, notamment les États Membres, les organisations régionales, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, a été rendue possible par ces ressources supplémentaires. Toutefois, le Bureau est arrivé à un stade décisif de son histoire, et il importe qu'il puisse compter sur un appui politique et financier renouvelé pour pouvoir réaliser l'objectif fixé par le Secrétaire général s'agissant de prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité.

Hypothèses retenues pour les prévisions de 2011

52. Le Bureau du Conseiller spécial continuera de solliciter l'aide des États Membres afin de favoriser la coopération et la concertation et d'étoffer ses capacités de façon à prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et à cerner les pratiques optimales appliquées par les pays qui ont su les éviter, notamment en réprimant toute incitation. Le Bureau continuera, à cette fin, d'axer ses travaux sur cinq domaines : sensibilisation, collecte et évaluation de l'information, mise en évidence de situations préoccupantes, exposé des situations préoccupantes et recommandations, et renforcement des capacités en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité.

Sensibilisation

53. Pour arriver à prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, le Bureau du Conseiller spécial doit donner aux organismes des Nations Unies, aux États Membres et la société civile les moyens d'agir ensemble. La sensibilisation aux causes de ces crimes de masse et à des

situations précises fait déjà en soi partie de la prévention. C'est pourquoi le Bureau continuera de faire mieux connaître sa mission et de favoriser l'instauration d'un climat propice à la prévention. À cet égard, il aidera l'Assemblée générale à examiner plus avant la responsabilité de protéger, notamment à organiser un dialogue interactif informel sur le rôle des organisations régionales et sous-régionales au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée. Par ailleurs, il organisera des consultations régionales, des conférences, des consultations avec les États Membres, des ateliers, des séminaires et des séances d'information et y participera, et diffusera ses publications produites en coopération avec des établissements universitaires, des instituts de recherche, des organisations de défense des droits de l'homme et d'aide humanitaire, des organismes du système des Nations Unies et d'autres parties engagées dans la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Des documents présentant des informations sur la mission et les activités du Bureau du Conseiller spécial continueront d'être affichés sur le site Web du Bureau. Le Bureau fournira des éléments utiles aux conférences d'experts sur la prévention du génocide, la responsabilité de protéger et les thèmes connexes, afin de partager son expérience et ses compétences uniques avec d'autres, d'améliorer les échanges d'informations, de renforcer la coopération entre les principaux intervenants et de tirer parti du savoir des autres, y compris des représentants gouvernementaux et des experts indépendants. Il diffusera également un bulletin d'information trimestriel sur ses activités aux partenaires des Nations Unies. Par ailleurs, une troisième édition révisée de la brochure d'information sur le Bureau sera publiée en 2011.

54. Le Bureau du Conseiller spécial révisera et adaptera le cadre d'analyse pour prendre en compte, outre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Il incitera les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les États Membres et les organisations non gouvernementales à adopter ce cadre d'analyse pour évaluer les situations préoccupantes afin d'établir des critères de référence mondiaux qui permettront d'évaluer les risques de génocide et d'améliorer les échanges d'informations.

Collecte et évaluation de l'information

55. Le Bureau continuera de surveiller les situations qui peuvent devenir préoccupantes dans le monde entier, dans les contextes national, régional et thématique. À cette fin, il continuera de faire fond sur les renseignements relatifs à la situation politique et humanitaire ainsi qu'en matière de droits de l'homme et de développement recueillis auprès des organismes des Nations Unies mais aussi des États Membres, des organisations régionales et d'autres sources. Une attention particulière sera accordée aux facteurs structurels, comme l'existence de groupes ethniques, nationaux, religieux ou raciaux divers et les relations entre eux, le système de gouvernance, la situation en matière des droits de l'homme, tout changement ayant des conséquences pour certains groupes, les événements qui risquent de déclencher des violences (comme les élections ou les changements inconstitutionnels de gouvernement) et les signes d'incitation à la violence. Les activités d'observation seront menées en étroite consultation avec les partenaires compétents de l'ONU de même qu'avec les États Membres concernés. La collecte et l'évaluation de l'information seront en 2011 une tâche plus difficile, car il faudra s'occuper, outre du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité.

Mise en évidence de situations critiques

56. Le Bureau continuera d'analyser des situations spécifiques et, pour ce faire, il examinera en profondeur toutes les informations pertinentes et consultera les départements du Secrétariat, les institutions internationales, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires et les experts indépendants. L'évaluation des risques se fera à l'aide du cadre d'analyse (voir A/63/677 et A/64/864). Si nécessaire, et à l'issue de consultations avec les autorités nationales et régionales concernées, les représentants du Bureau du Conseiller spécial se rendront dans un pays donné afin d'avoir des entretiens avec des fonctionnaires nationaux, des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs, selon que de besoin. Des fiches sur les situations préoccupantes seront établies et, au besoin, mises à jour.

Exposé des situations préoccupantes et recommandations

57. Conformément à la pratique et aux procédures établies par le Secrétaire général (voir A/64/864), le Bureau rendra compte au Secrétaire général et à d'autres hauts fonctionnaires des situations préoccupantes et fera des recommandations sur les dispositions à prendre. Il peut également présenter ses préoccupations et recommandations au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale ou à d'autre organes intergouvernementaux, par l'intermédiaire du Secrétaire général, surtout lorsque des mesures préventives s'imposent ou lorsqu'une situation requiert l'attention de l'un au moins de ces organes. Il informera aussi les instances interdépartementales et interorganisations dont il est membre. Conscient que les activités de prévention sont particulièrement fructueuses lorsque l'État concerné consent à agir rapidement et que la communauté internationale s'accorde sur les problèmes et l'action à mener pour les régler, le Bureau mènera des activités de sensibilisation destinées à favoriser l'instauration, au plan politique, d'un climat propice à la prévention par l'engagement constructif plutôt que par la confrontation. Ces activités peuvent être entreprises sur le plan bilatéral ou multilatéral, à titre confidentiel ou pas.

Renforcement des capacités de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité

58. Le Bureau du Conseiller spécial redoublera d'efforts pour encourager toutes les entités compétentes des Nations Unies à aider les États Membres à définir et renforcer les capacités en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, et à élargir leurs moyens d'action. En 2011, il élargira le champ de ses activités de formation, qui devront porter aussi sur la prévention des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Il facilitera l'utilisation du manuel de formation élaboré en 2010. En outre, il effectuera, en coopération avec des partenaires, des études de cas pour cerner les meilleures méthodes de gestion de diverses populations qui ont permis à des pays d'éviter le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Il mènera ou fera exécuter des travaux de recherche sur des questions thématiques.

59. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau du Conseiller spécial sont présentés ci-après.

Objectif : Donner l'alerte en cas de situation présentant un risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité dans un pays ou une région donnés et faire des recommandations aux parties concernées sur les mesures à prendre pour prévenir ces crimes ou y mettre un terme

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Meilleure connaissance de la part des acteurs étatiques, non étatiques et régionaux des causes et de la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et des mesures qui pourraient être prises pour prévenir ces crimes ou en atténuer le risque	a) i) Augmentation du nombre de responsables gouvernementaux formés par le Bureau du Conseiller spécial sur la gestion et l'analyse des informations et l'évaluation des risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et sur les mesures de prévention et d'atténuation de ces risques *Mesure des résultats* 2009 : 0 responsable gouvernemental 2010 (estimation) : 60 responsables gouvernementaux 2011 (objectif) : 90 responsables gouvernementaux ii) Augmentation du nombre d'acteurs étatiques et non étatiques régionaux qui utilisent le cadre d'analyse mis au point par le Bureau pour évaluer les risques de génocide dans une situation donnée et d'éventuels facteurs d'atténuation *Mesure des résultats* 2009 : 30 acteurs 2010 (estimation) : 35 acteurs 2011 (objectif) : 45 acteurs iii) Accentuation de la couverture médiatique des activités et des produits du Bureau *Mesure des résultats* 2009 : 2 articles/interviews 2010 (estimation) : 16 articles/interviews 2011 (objectif) : 25 articles/interviews iv) Augmentation du nombre de visiteurs du site Web du Bureau, signe d'une connaissance et d'un intérêt accru pour le Bureau *Mesure des résultats* 2009 : 25 000 visiteurs 2010 (estimations) : 150 000 visiteurs 2011 (objectif) : 200 000 visiteurs

b) Capacité accrue de tous les organismes du système des Nations Unies de prévenir ou d'atténuer les risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité, grâce à des conseils pertinents donnés au moment voulu, à une bonne analyse des risques de génocide dans une situation donnée et à des recommandations concernant des mesures préventives	b) i) Augmentation du nombre des sources d'information à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies dont les apports sont recueillis, vérifiés et analysés quotidiennement par le Bureau afin d'évaluer à temps toute indication concernant des risques de génocide, de crime de guerre, de nettoyage ethnique et de crime contre l'humanité *Mesure des résultats* 2009 : 91 sources 2010 (estimation) : 100 sources 2011 (objectif) : 150 sources ii) Augmentation du nombre de fonctionnaires de l'ONU qui sont formés par le Bureau à l'analyse et à la gestion de l'information pour évaluer les risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et sur les mesures visant à prévenir ou à atténuer ces risques *Mesure des résultats* 2009 : 200 fonctionnaires 2010 (estimation) : 400 fonctionnaires 2011 (objectif) : 500 fonctionnaires

Produits

- Mise au point d'un mécanisme d'alerte rapide sur les risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité grâce à la collecte systématique, à la gestion et à l'analyse des renseignements fournis par diverses sources à l'aide du cadre d'analyse du Bureau
- Rapports ou notes consultatives destinés au Secrétaire général et au Conseil de sécurité contenant des recommandations concernant des stratégies ou des solutions politiques qui peuvent aider l'ONU à s'attaquer aux situations présentant des risques de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de nettoyage ethnique. Ces documents peuvent le cas échéant être fondés sur les constatations de missions d'enquête (10)
- Dialogue interactif informel organisé durant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le cadre de l'examen de la responsabilité de protéger
- Exposés au Conseil de sécurité (3)
- Fourniture de conseils aux États Membres sur la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité par le biais de missions consultatives, de consultations et d'activités de liaison
- Missions de sensibilisation dans les pays ou les régions où les services du Bureau sont jugés particulièrement utiles pour la prévention des risques de génocide (3)

- Ateliers et séminaires visant à renforcer la capacité de l'ONU d'analyser les risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et de recommander ou de prendre des mesures préventives; élaboration de supports de formation; et mise en place d'une équipe volante de formateurs spécialisés (8)
- Révision du cadre d'analyse pour y inclure la prévention des crimes de guerre, du nettoyage ethnique, des crimes contre l'humanité et du génocide
- Mise à jour du site Web du Bureau
- 12 000 exemplaires de la brochure portant sur le Bureau publiés et largement diffusés, notamment aux intervenants appartenant au système des Nations Unies, en particulier ceux qui sont sur le terrain, et aux États Membres et organisations régionales

Facteurs externes

60. Les objectifs devraient être réalisés à condition que les membres du Conseil de sécurité aient la volonté politique de collaborer avec le Bureau du Conseiller spécial et d'envisager, le cas échéant, d'adopter les mesures recommandées par lui, que les États Membres sur le territoire desquels se déroulent des événements graves soient disposés à collaborer avec le Bureau et à l'autoriser à s'y rendre et que les organisations régionales et autres fassent preuve de bonne volonté et participent activement à l'action.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er janvier-31 décembre 2010			*Prévisions de dépenses pour 2011*			
Catégorie de dépenses	*Crédits ouverts (1)*	*Montant estimatif des dépenses (2)*	*Écart, économies (dépassement) (3) = (1) - (2)*	*Total (4)*	*Montant net (5) = (4) - (3)*	*Dépenses non renouvelables (6)*	*Variation 2010-2011 (7) = (4) - (1)*
Personnel civil	1 077,9	995,7	82,2	1 617,7	1 535,5	–	539,8
Dépenses opérationnelles	663,4	497,3	166,1	957,9	791,8	85,4	294,5
Total	**1 741,3**	**1 493,0**	**248,3**	**2 575,6**	**2 327,3**	**85,4**	**834,3**

61. Le montant net de dépenses relatives aux activités du Conseiller spécial s'établit à 2 575 600 dollars pour 2011 (montant brut : 2 826 500 dollars). Il comprend les dépenses liées au maintien du poste de Conseiller spécial au rang de Secrétaire général adjoint et de cinq postes d'appui [2 P-4, 1 P-3 et 2 agents des services généraux (Autres classes)] et à la création de trois nouveaux postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) pour une période de 12 mois (1 617 700 dollars), les dépenses de services de consultants (135 500 dollars), les frais de voyage (521 600 dollars) et diverses dépenses opérationnelles (300 800 dollars). Un conseiller spécial ayant rang de Sous-Secrétaire général qui est engagé par un contrat à rémunération nominative d'un dollar par an fait également partie de la structure de l'Office.

62. Ces dépenses seraient couvertes à hauteur de 248 300 dollars au moyen du solde inutilisé du crédit ouvert pour 2010. Il resterait donc à financer 2 327 300 dollars. Les économies réalisées s'expliquent principalement par des coûts salariaux effectifs moins importants que prévu (82 200 dollars), le solde inutilisé au titre des

travaux d'aménagement et de rénovation dû au fait que le Bureau n'a pas emménagé dans de nouveaux locaux comme prévu (191 100 dollars), et les dépenses moins élevées que prévu au titre de l'informatique (6 600 dollars). Elles sont en partie annulées par des dépassements de dépenses au titre des services de consultants dus à l'augmentation du nombre de programmes de formation entrepris par le Bureau (21 800 dollars) et des dépenses additionnelles au titre des fournitures, services et matériel divers (9 800 dollars).

63. L'écart entre les montants demandés pour 2011 et les crédits ouverts pour 2010 s'explique principalement par les dépenses liées à la création de trois nouveaux postes qui a été proposée pour renforcer les effectifs du Bureau et permettre à celui-ci de faire face aux demandes croissantes de services de la part des entités des Nations Unies et des États Membres.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*[a]	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	1	–	–	–	–	2	1	–	**4**	–	2	**6**	–	–	–	**6**
Effectifs proposés pour 2011	1	–	–	–	1	3	2	–	**7**	–	2	**9**	–	–	–	**9**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**1**	**–**	**3**	**–**	**–**	**3**	**–**	**–**	**–**	**3**

[a] Le Sous-Secrétaire général, qui est engagé par un contrat à rémunération nominative d'un dollar par an, n'est pas pris en compte dans le total.

64. Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide est le plus haut responsable chargé de l'application de la résolution 1366 (2001) du Conseil de sécurité. En 2010, les activités du Bureau du Conseiller spécial se sont nettement intensifiées. En 2011, le Bureau s'attaquera à de nombreuses autres formes de crimes odieux et s'attèlera à de nombreuses nouvelles tâches. Il est évident qu'avec sa structure actuelle, le Bureau ne pourra pas faire face à la demande croissante de services. C'est pourquoi il est proposé de créer trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) qui viendront renforcer les six postes existants [1 Secrétaire général adjoint, 2 P-4, 1 P-3 et 2 agents des services généraux (Autres classes)] de manière que le Bureau puisse répondre aux demandes de services de plus en plus nombreuses de la part des organismes des Nations Unies et des États Membres.

D. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

(*629 200 dollars*)

Historique, mandat et objectif

65. Le 6 janvier 2009, le Secrétaire général a nommé Christopher Ross son Envoyé personnel pour le Sahara occidental (S/2009/19) et indiqué au Conseil de sécurité que M. Ross travaillerait avec les parties et les États voisins, sur la base de la résolution 1813 (2008) et des résolutions précédentes du Conseil et en tenant compte du progrès réalisé jusqu'alors en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Dans une lettre datée du 8 janvier 2009 (S/2009/20), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général que sa décision avait été portée à l'attention des membres du Conseil.

66. Le 30 avril 2010, dans sa résolution 1920 (2010), le Conseil de sécurité a demandé aux parties de poursuivre, sans conditions préalables, les négociations sous les auspices du Secrétaire général et de continuer de faire preuve de volonté politique et de travailler dans une atmosphère propice au dialogue afin d'engager plus résolument des négociations de fond.

Coopération avec d'autres entités

67. L'Envoyé personnel rend compte au Secrétaire général de ses conclusions et de ses recommandations par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix fournissent un appui à l'Envoyé personnel, notamment en le tenant périodiquement informé de l'évolution de la situation politique dans la région et de la situation de terrain et en lui communiquant analyses politiques et conseils. Quant au Département de l'appui aux missions, il assure le soutien logistique lors des visites de l'Envoyé personnel dans la région.

Renseignements relatifs à l'exécution du budget de 2010

68. En application de la résolution 1920 (2010), l'Envoyé personnel du Secrétaire général s'est entretenu à maintes reprises avec les représentants des deux parties, le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro (Front Polisario), des pays voisins (Algérie et Mauritanie) et des autres pays intéressés. Il s'est également rendu deux fois dans la région, en mars et en juillet, pour y tenir des consultations approfondies sur les positions des parties et les moyens de faire entrer le processus de négociations dans une phase davantage axée sur les questions de fond. Il s'est en outre rendu en juin dans les capitales des pays membres du Groupe des amis pour solliciter leurs points de vue et leur appui aux négociations. Des pourparlers informels entre les parties se sont tenus dans l'État de New York en février.

69. À la mi-2010, après avoir effectué une mission dans la région et tenu une réunion informelle et de nombreuses consultations avec les représentants des deux parties, des États voisins et des pays membres du Groupe des amis, l'Envoyé personnel a informé le Secrétaire général que les négociations étaient toujours dans l'impasse, aucune des deux parties n'ayant accepté la proposition de l'autre comme

la seule base des futures négociations. Au cours du deuxième semestre 2010, l'Envoyé personnel retournera dans la région et organisera d'autres réunions informelles pour aider les parties à trouver les points sur lesquels, avec une volonté politique suffisante, elles pourraient s'entendre afin de faire avancer les négociations. L'objectif principal est de faire en sorte que les parties parviennent à un accord de manière que la cinquième série de pourparlers puisse commencer et que les négociations entrent dans une phase plus intense et plus soutenue, comme l'a demandé le Conseil de sécurité.

Hypothèses retenues pour les prévisions de 2011

70. En 2011, l'Envoyé personnel continuera de tenir des consultations pour contribuer au succès des négociations avec le Gouvernement marocain et les dirigeants du Front Polisario en vue de parvenir à un règlement politique de la question du Sahara occidental. De plus, il continuera de consulter les États voisins (Algérie et Mauritanie) et de se concerter avec les États Membres intéressés, tant à New York que dans les différentes capitales.

71. Les travaux de l'Envoyé spécial pour le Sahara occidental arriveront à leur conclusion lorsque les parties seront parvenues à une solution politique acceptable de part et d'autre permettant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

72. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de l'Envoyé personnel sont présentés dans le tableau ci-après.

Objectif : Parvenir à un règlement global de la question du Sahara occidental

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
Progrès réalisés vers un règlement global de la question du Sahara occidental	Les parties participent et contribuent de façon constructive aux négociations menées en vue du règlement de la question. *Mesure des résultats* i) Nombre de réunions organisées entre les parties en vue de la négociation d'un accord 2009 : 1 réunion 2010 (objectif) : 3 réunions 2011 (objectif) : 3 réunions ii) Accord conclu ou non 2009 : non 2010 : non 2011 (objectif) : oui

Produits

- Négociations entre les parties concernées et consultations politiques avec les parties, les États voisins et la communauté internationale
- Rapports et exposés au Conseil de sécurité

Facteurs externes

73. Les activités menées dans le cadre du rôle de bons offices du Secrétaire général, qui est dans une large mesure assumé par son Envoyé personnel, devraient atteindre leur objectif, à condition que les deux parties aient la volonté et la détermination de parvenir à un règlement politique et que les États voisins et la communauté internationale apportent leur appui aux efforts du Secrétaire général et de son Envoyé personnel.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er janvier-31 décembre 2010			*Prévisions de dépenses pour 2011*			
Catégorie de dépenses	*Crédits ouverts (1)*	*Montant estimatif des dépenses (2)*	*Écart, économies (dépassement) (3) = (1) - (2)*	*Total (4)*	*Montant net (5) = (4) - (3)*	*Dépenses non renouvelables (6)*	*Variation 2010-2011 (7) = (4) - (1)*
Personnel civil	192,9	150,7	42,2	161,3	119,1	–	(31,6)
Dépenses opérationnelles	497,8	317,5	180,3	467,9	287,6	–	(29,9)
Total	**690,7**	**468,2**	**222,5**	**629,2**	**406,7**	**–**	**(61,5)**

74. Le montant net des dépenses relatives au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental s'établit à 629 200 dollars en 2011 (montant brut : 671 600 dollars). Il comprend les dépenses liées au maintien du poste d'Envoyé personnel au rang de Secrétaire général adjoint pour une période de 12 mois (161 300 dollars), les frais de voyage (170 800 dollars) et les dépenses opérationnelles (297 100 dollars).

75. Ces dépenses seraient couvertes à hauteur de 222 500 dollars au moyen du solde inutilisé du crédit ouvert pour 2010. Pour 2011, il resterait donc à financer 406 700 dollars. Les économies réalisées s'expliquent principalement par le nombre de jours (209) moindre que prévu (274) qui ont été pris en compte dans le calcul du traitement de l'Envoyé personnel (42 200 dollars) et la diminution des dépenses opérationnelles (180 300 dollars) car on a prévu moins de réunions de négociations en 2010.

76. L'écart entre les montants demandés pour 2011 et les crédits ouverts pour 2010 s'explique principalement par la réduction du nombre de jours de travail prévus pour l'Envoyé personnel ainsi que des dépenses opérationnelles liées à ses activités estimées sur la base des dépenses de 2010.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	1	–	–	–	–	–	–	–	**1**	–	–	**1**	–	–	–	**1**
Effectifs proposés pour 2011	1	–	–	–	–	–	–	–	**1**	–	–	**1**	–	–	–	**1**
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

77. Le tableau d'effectifs prévus pour le Bureau de l'Envoyé personnel en 2011 demeure inchangé par rapport à 2010.

E. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

(*734 100 dollars*)

Historique, mandat et objectif

78. Le 14 décembre 2004, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'il avait décidé de nommer M. Terje Roed-Larsen son Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, de manière à lui permettre de faire rapport au Conseil, tous les six mois, sur l'application de ladite résolution, comme il y avait été convié par le Conseil dans la déclaration de son président en date du 19 octobre 2004 (S/PRST/2004/36). Dans l'exercice de son mandat, l'Envoyé spécial tient des consultations avec le Gouvernement libanais et d'autres États intéressés en vue d'aider le Secrétaire général à établir, à l'intention du Conseil de sécurité, des rapports semestriels sur l'application de la résolution.

79. Dans son rapport au Conseil de sécurité daté du 26 octobre 2005 (S/2005/673), le Secrétaire général a estimé que plusieurs obligations concrètes issues de cette résolution avaient été remplies, notamment le retrait des forces syriennes du Liban. Le 17 mai 2006, en réponse au troisième rapport semestriel du Secrétaire général (S/2006/248), le Conseil a adopté la résolution 1680 (2006), dans laquelle il a demandé à nouveau que soient intégralement appliquées toutes les prescriptions de sa résolution 1559 (2004), encouragé vivement le Gouvernement syrien à donner suite à la demande faite par le Gouvernement libanais, conformément aux accords issus du dialogue national libanais, de délimiter leur frontière commune, surtout dans les secteurs où celle-ci est incertaine ou contestée, et d'établir des relations diplomatiques complètes et une représentation en bonne et due forme, notant que ce serait un pas important dans le sens de la consécration de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Liban, ainsi que de l'amélioration des relations entre les deux pays, et que cela contribuerait ainsi à la stabilité de la région, et engagé l'une et l'autre parties à s'efforcer d'y parvenir en poursuivant le dialogue bilatéral.

80. En août 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1701 (2006), dans laquelle il a souligné qu'il importait que le Gouvernement libanais étende son autorité à l'ensemble du territoire libanais, conformément aux dispositions des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) et aux dispositions pertinentes des Accords de Taëf, prié le Secrétaire général de mettre au point, en liaison avec les acteurs internationaux clefs et les parties intéressées, des propositions pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), notamment celles relatives au désarmement et à la délimitation des frontières internationales du Liban, et prié aussi le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la résolution 1701 (2006).

81. L'application de la résolution 1559 (2004) a été longue et difficile. Depuis l'adoption de la résolution le 2 septembre 2004, nombre de ses dispositions ont été appliquées. La République arabe syrienne a retiré ses troupes et ses matériels militaires du Liban en avril 2005, conformément à l'accord conclu avec l'ONU en mars 2005. Des élections présidentielles libres et régulières se sont tenues en 2008, et des élections législatives libres et régulières en 2005 et 2009. Le Liban et la République arabe syrienne ont établi des relations diplomatiques complètes en 2008/09. Ils ont engagé depuis des négociations de haut niveau au sujet de questions en rapport avec la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale du Liban, telles que la délimitation de leur frontière commune, une tâche qui n'a pas encore été entreprise malgré les vifs encouragements que le Conseil de sécurité leur avait adressés à ce sujet dans sa résolution 1680 (2006).

82. Malgré ces progrès importants qui laissent entrevoir l'application intégrale de la résolution, la disposition relative à la dissolution et au désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises n'a toujours pas été appliquée. En septembre 2008, les dirigeants libanais ont lancé un dialogue national sur cette question.

Coopération avec d'autres entités

83. L'Envoyé spécial collabore étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, qui l'informe régulièrement de l'évolution de la situation politique au Liban et entreprend des missions politiques sur le terrain avec l'Envoyé spécial. De plus, le Coordonnateur spécial, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient fournissent un appui logistique à l'Envoyé spécial à l'occasion de ses déplacements au Moyen-Orient.

Renseignements relatifs à l'exécution du budget de 2010

84. En 2009, le Liban et la République arabe syrienne ont achevé d'établir des relations diplomatiques complètes comme le Conseil de sécurité les y avaient engagés dans sa résolution 1680 (2006). En 2009 et 2010, le dialogue national a été organisé régulièrement sur la question des groupes armés au Liban, mais aucun progrès notable n'a été fait sur la question.

Hypothèses retenues pour les prévisions de 2011

85. Le Secrétaire général compte poursuivre en 2011 ses efforts en vue d'encourager les parties concernées à faire de nouveaux progrès vers l'application intégrale de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité dans l'intérêt de la stabilité dans la région.

86. La mission de l'Envoyé spécial sera considérée comme achevée lorsque le Conseil de sécurité confirmera que sa résolution 1559 (2004) a été intégralement appliquée.

87. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau de l'Envoyé spécial sont présentés dans le tableau ci-après.

Objectif : Appliquer intégralement la résolution 1559 (2004) et toutes les décisions que le Conseil de sécurité a adoptées ultérieurement sur la question

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance politique du Liban sous l'autorité unique et exclusive du Gouvernement libanais s'exerçant sur l'ensemble du territoire libanais	a) i) Absence de violations de l'espace terrestre, aérien et maritime *Mesure des résultats :* Nombre d'interactions avec les parties intéressées 2009 : 27 interactions 2010 (estimation) : 27 à 31 interactions 2011 (objectif) : 31 à 36 interactions ii) Facilitation de l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire libanais, notamment le long de ses frontières *Mesure des résultats :* Nombre d'interactions avec les parties intéressées 2009 : 27 interactions 2010 (estimation) : 27 à 31 interactions 2011 (objectif) : 31 à 36 interactions
b) Promotion du désarmement et de la dissolution de toutes les milices libanaises et non libanaises	b) i) Accession accrue du Gouvernement libanais au droit d'exercer un monopole sur l'emploi de la force dans tout le territoire *Mesure des résultats :* Nombre d'interactions avec les parties intéressées 2009 : 27 interactions 2010 (estimation) : 27 à 31 interactions 2011 (objectif) : 31 à 36 interactions ii) Appui fourni par l'Envoyé spécial pour faire en sorte qu'aucune personne ni aucun groupe autre que les forces armées libanaises officielles ne porte d'armes, eu égard aux réunions périodiques tenues dans le cadre du dialogue national

	Mesure des résultats : Nombre d'interactions avec les parties intéressées 2009 : 27 interactions 2010 (estimation) : 27 à 31 interactions 2011 (objectif) : 31 à 36 interactions
	iii) Appui fourni par l'Envoyé spécial en vue de la dissolution et du désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises opérant au Liban, compte tenu de l'organisation du dialogue national, et appui aux décisions prises antérieurement dans le cadre du dialogue national en ce qui concerne les armes détenues par des Palestiniens à l'intérieur et à l'extérieur des camps *Mesure des résultats :* Nombre d'interactions avec les parties intéressées 2009 : 27 interactions 2010 (estimation) : 27 à 31 interactions 2011 (objectif) : 31 à 36 interactions
c) Promotion d'une action plus résolue menée par tous les États Membres pour qu'il soit donné suite aux dispositions non encore appliquées de la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité	c) L'Envoyé spécial encourage l'intensification de l'action visant à donner suite aux dispositions non encore appliquées de la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité, compte tenu des importants progrès déjà accomplis *Mesure des résultats :* Nombre d'interactions avec les parties intéressées 2009 : 27 interactions 2010 (estimation) : 27 à 31 interactions 2011 (objectif) : 31 à 36 interactions

Produits

- Réunions régulières de l'Envoyé spécial avec des représentants du Gouvernement libanais et d'autres gouvernements intéressés pour faire avancer l'application de la résolution
- Réunions avec le Gouvernement libanais pour faire avancer le dialogue national libanais sur la dissolution et le désarmement des milices libanaises
- Rencontres avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP)/l'Autorité palestinienne et missions de bons offices entre l'OLP et le Gouvernement libanais pour faciliter le dialogue entre l'OLP/l'Autorité palestinienne et le Gouvernement libanais au sujet de la dissolution et du désarmement des milices palestiniennes
- Missions de bons offices et consultations avec tous les gouvernements étrangers qui peuvent amener les milices libanaises et non libanaises opérant au Liban à aider par des moyens pacifiques à l'application des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité
- Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité (2)

Facteurs externes

88. La mission de l'Envoyé spécial devrait atteindre son objectif et avoir les résultats escomptés si les conditions suivantes sont réunies : a) la stabilité politique et la sécurité règnent au Liban; b) il n'y a pas de reprise des hostilités dans la région ni dans le pays; c) les parties concernées font preuve de la volonté politique voulue; d) la volonté politique des États Membres a une influence positive sur les parties concernées; et e) il n'y a pas de tensions entre le Liban et ses voisins.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er janvier-31 décembre 2010			*Prévisions de dépenses pour 2011*			
Catégorie de dépenses	*Crédits ouverts (1)*	*Montant estimatif des dépenses (2)*	*Écart, économies (dépassement) (3) = (1) - (2)*	*Total (4)*	*Montant net (5) = (4) - (3)*	*Dépenses non renouvelables (6)*	*Variation 2010-2011 (7) = (4) - (1)*
Personnel civil	275,3	214,1	61,2	269,4	208,2	–	(5,9)
Dépenses opérationnelles	319,7	331,5	(11,8)	464,7	476,5	–	145,0
Total	**595,0**	**545,6**	**49,4**	**734,1**	**684,7**	**–**	**139,1**

89. Le montant net des dépenses relatives aux activités de l'Envoyé spécial s'établit à 734 100 dollars pour 2011 (montant brut : 778 700 dollars). Il comprend les dépenses afférentes au maintien du poste d'Envoyé spécial au rang de Secrétaire général adjoint sous contrat à rémunération nominative d'un dollar par an et de deux postes d'appui [1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] pour une période de 12 mois (269 400 dollars), les frais de voyage (362 800 dollars) et les dépenses opérationnelles (101 900 dollars).

90. Ces dépenses seraient couvertes à hauteur de 49 400 dollars au moyen du solde inutilisé du crédit ouvert pour 2010. Il resterait donc à financer un montant de 684 700 dollars. Les économies réalisées s'expliquent principalement par des coûts salariaux effectifs moins élevés que prévu (61 200 dollars). Elles sont en partie annulées par un dépassement de dépenses au titre des communications commerciales, l'Envoyé spécial ayant multiplié les contacts avec diverses parties concernées en vue de maintenir la stabilité dans la région (4 700 dollars), et des dépenses additionnelles au titre de services divers qui correspondent aux salaires et aux heures supplémentaires du personnel du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient chargé d'aider l'Envoyé spécial au cours de sa mission dans la région (7 100 dollars).

91. L'écart entre les montants demandés pour 2011 et les crédits ouverts pour 2010 s'explique principalement par l'augmentation du montant prévu pour financer les déplacements que l'Envoyé spécial et son équipe devront effectuer en vue de multiplier les contacts avec diverses parties intéressées.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	1	–	–	–	–	1	–	–	**2**	–	1	**3**	–	–	–	**3**
Effectifs proposés pour 2011	1	–	–	–	–	1	–	–	**2**	–	1	**3**	–	–	–	**3**
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

92. Le tableau d'effectifs prévus pour le Bureau de l'Envoyé spécial en 2011 demeure inchangé par rapport à 2010.

F. Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq

Historique, mandat et objectif

93. Le Conseil international consultatif et de contrôle est l'organe de contrôle et d'audit du Fonds de développement pour l'Iraq. Comme il est indiqué dans la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, le Conseil international a principalement pour but de promouvoir la réalisation des objectifs énoncés dans ladite résolution, notamment d'aider à faire en sorte que les fonds soient utilisés de manière transparente, au bénéfice du peuple iraquien, et que les exportations de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel iraquiens s'effectuent conformément aux meilleures pratiques commerciales internationales. C'est sur le Fonds de développement pour l'Iraq qu'est versé le produit des exportations pétrolières iraquiennes et qu'ont été reportés les soldes restants du programme « pétrole contre nourriture » et d'autres fonds iraquiens gelés.

94. Le Conseil international se compose de représentants dûment qualifiés du Secrétaire général de l'ONU, du Directeur général du Fonds monétaire international, du Directeur général du Fonds arabe pour le développement économique et social, du Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et d'une personne dûment qualifiée désignée par le Gouvernement iraquien. Le Secrétaire général a désigné un représentant ayant rang de sous-secrétaire général, à savoir le Contrôleur, pour représenter l'Organisation des Nations Unies auprès du Conseil international.

95. La prorogation la plus récente du mandat du Conseil international a été arrêtée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1905 (2009), en vertu de laquelle le mandat du Conseil international a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2010.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er janvier-31 décembre 2010			*Prévisions de dépenses pour 2011*			
Catégorie de dépenses	*Crédits ouverts (1)*	*Montant estimatif des dépenses (2)*	*Écart, économies (dépassement) (3) = (1) - (2)*	*Total (4)*	*Montant net (5) = (4) - (3)*	*Dépenses non renouvelables (6)*	*Variation 2010-2011 (7) = (4) - (1)*
Dépenses opérationnelles	–	82,2	(82,2)	–	–	–	–
Total	**–**	**82,2**[a]	**(82,2)**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Ce montant a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/260 et doit être financé au moyen du crédit de 569 526 500 dollars approuvé par l'Assemblée pour l'exercice biennal 2010-2011 dans sa résolution 64/245.

96. Comme on ignore encore si le mandat du Conseil international sera prorogé au-delà du 31 décembre 2010, aucune prévision de dépenses n'a été faite pour 2011. Toutefois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger encore le mandat du Conseil international, toutes les dépenses de celui-ci seraient couvertes, autant que possible, dans les limites du montant total des crédits ouverts pour les missions politiques spéciales.